



COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU MARDI 4 JUILLET 2023

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation :
30/06/2023

Nombre de délégués en exercice	285
Nombre de membres présents	38

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatre juillet à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes « Josiane Mascarin » au Temple sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

n° 23_051_C

Objet de la délibération :

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'Eau Potable, d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif Année 2022

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du jeudi 29 juin 2023, le Comité Syndical a été à nouveau convoqué le mardi 4 juillet 2023 à 14 h 30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum (art. L2121-17 du CGCT).

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames, Messieurs :

- Françoise LABORDE, 1^{ère} Vice-Présidente (La Sauvetat sur Lède)
- Jean-Pierre VICINI, 2^{ème} Vice-Président (Thouars sur Garonne)

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Christian GIRARDI (Aiguillon), Didier CARRÈGUES (Allemans du Dropt), Brigitte PAYERAS (Beaugas), Claudine MARTY (Bourran), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Chantal GILLES (Dausse), Béatrice GABRIELLE (Dévillac), Julien ERNOUT (Doudrac), Brigitte CERVERA (Fieux), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Alain GIBRAT (Laugnac), Bruno LAZZARINI (Le Lédat), William BALDI (Montesquieu), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Pascal DANDY (Monviel), Max MICHEL (Moustier), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Jean-Marc SCHMITZ et Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Aldo RUGGERI (Prayssas),

Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Michel SABATIER (Saint Pé Saint Simon), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Claude MOINEAU (Tombeboeuf), Jean-Pierre LANDAT (Tonneins), Philippe BOURGOIN (Varès), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran) et Jean-Éric ROSIER (Villeneuve sur Lot).

Étaient également présents (sans pouvoir de vote) :

Madame Sylvie MAURIN, Maire de Villebramar.

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agmé), Chantal TEYSSIER (Agnac), Christophe MÊLON (Aiguillon), Patrick LABAISSE (Allez et Cazeneuve), Jean-Marie PONS (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMANS (Anthé), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Françoise MARBOTTE (Armillac), Romain JOLLY (Auradou), Jannick ORJUBIN (Aurillac sur Dropt), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Valérie TONIN (Barbaste), Marielle BREUIL (Bazens), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Yves SABOURIN (Beauziac), Pascal MOURGUES et Damien LE LAURAIN (Bias), Alain LERDU (Birac sur Trec), Jacques DUBICKY – 2 voix (Blanche fort sur Briolance et SI La Lémance), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Jean-Claude VALADIER (Bournel), François THOLLON POMMEROL (Boussès), Alain LORENZELLI (Bruch), Martin LAVOYER (Brugnac), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baïse), Nicole GÉRION (Cahuzac), Yannick SEMPÉ (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Bernard GIROU (Cancon), Véronique PITTON et Christian GILLET (Casseneuil), Alain BAYSSIE (Cassignas), Pascal DOUCET et Julie CASTILLO (Casteljaloux), Didier RIVIÈRE (Castella), Line LALAURIE (Castelmoron sur Lot), Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Pierre SICAUD (Castillonès), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Pierre IMBERT (Caumont sur Garonne), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Gérard DELCOUSTAL et Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Jean-Pierre CAUSERO (Clermont Dessous), Christian LAPORTE (Condezaygues), Rémi MOREAU (Coulx), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Nicolas JANAILLAC (Cours), Didier CAYSSILLE - 2 voix (Cuzorn et SI La Lémance), Michel MASSET (Damazan), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Michel DOUSSINE (Douzains), Sylvain DA DALT (Durance), Alain DELANNE (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Serge LARROCHE (Espiens), Martial DESCHAMPS (Fargues sur Ourbise), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave sur Lot), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Jean-Pierre MOULY – 2 voix (Fumel et SI La Lémance),

Maxime ALBASI (Fumel), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Jean-Louis MARCHI (Gontaud de Nogaret), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Séverine BANCON (Gratoloup Saint Gayrand), Éric JEAN (Grezet Cavagnan), Guy VICTOR (Hautefage la Tour), Pascal ANDRIEU (Hautesvignes), Chrystel COLMAGRO (Houillès), Christine SATTA (La Croix Blanche), Daniel LATASTE (La Réunion), Jean-Robert GAROSTE (La Sauvetat du Dropt), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Marc BIRAU (Labrettonie), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Françoise NOVAK (Lachapelle), Adrien BEAUDOUIN (Lagarigue), Jacques VERDELET (Lagruère), David DUSSEVAL (Lagupie), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Bernard BITTNER (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Joël BERNARD (Laroque Timbaut), Serge PERES (Lasserre), Habib HANANA (Lauzun), Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Pierre REAUP (Le Fréchou), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Jean-Michel SAINT SIMON (Le Temple sur Lot), Christian PAGNOT (Lévignac de Guyenne), Bernard GARIN (Léyritz Moncassin), Alain LARQUEY (Longueville), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Isabelle LABONNE (Lougratte), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Arnaud PILON (Madaillan), Alain PASCAL et Muriel FIGUEIRA (Marmande), Reyne VAYSSIÈRES (Masquières), Bernard BARRIÈRES (Massels), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Françoise BOUYOU (Mazières Naresse), Pierre DUCOMET (Mézin), Jean-Noël VACQUÉ et Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Jean-Marie GARY (Monbahus), Éric MARCUZZO (Monbalen), Francis MALISANI (Moncaut), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Henri CORBEL et Patrick FERRÉ (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Jean-Michel BOSCH (Montastruc), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Marie Yvonne CONGÉ (Montayral), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Patrick CARRÈGUES (Montpezat d'Agenais), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Yoann KEMPEN (Moulinet), Hugues DAVID et Thierry BOZZELLI (Nérac), Maurice PIERRE (Nicole), Henri MATTANA (Pailloles), Serge CADIOT (Pardaillan), Marcel CALMETTE (Pauilhac), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrières), Michel DARROUMAN (Pindères), Patrick FRANKEN (Pinel Hauterive), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Christiane LAFAYE LAMBERT et Cécile DURGUEIL (Pujols), Pierre CAMANI (Puymiclan), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Éric TRELLU (Roumagne), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Laurent DECAYEUX (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Jean-Michel MESSINES (Saint Aubin), Michel COUZIGOU (Saint Avit), Nadine LEJEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Benjamin BONIFAY (Saint Beauzeil), Pascal GALOPIN (Saint Colomb de Lauzun), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born),

Marie COSTES (Saint Front sur Lémance), Christelle BAISIR (Saint Georges), Denis MORVAN (Saint Géraud), Jean-Jacques FOULOU (Saint Jean de Duras), Jocelyne TRÉVISAN (Saint Laurent), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Michel LAFFARGUE (Saint Martin Petit), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Grégory CAMARA GONZALEZ (Saint Pierre de Buzet), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Martine MASSOU (Saint Salvy), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Yann BIHOUE et Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Brunon BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Didier RESSIOT et Antoine MILANESE (Sainte Bazeille), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Christine MERLIN CHABOT (Saint Gemme Martailac), Patrick BÉHAGUE et Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Patrice JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Janick CAZETTE (Salles), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Laurent MERSIÉ (Savignac de Duras), Joël BRAZZOROTTO (Savigna sur Leyze), Christiane LARTIGUE (Ségallas), Daniel RENTENIER (Sembas), Alain BROUILLET (Sénestis), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Jean-Alain BOUTELIER (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Denis DUTEIL (Taillebourg), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Alain ROLAND (Tourliac), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Michel ROUQUIER (Valeilles), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Daniel FRICARD (Vianne), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Freddy GUEUDIN, Michel LAVILLE et Guillaume LEPERS (Villeneuve sur Lot), Jean-Jacques CAMINADE (Villereal), Alain DALLA MARIA (Villeteau), Christophe COURRÉGELONGUE (Virazeil), Brigitte RIBERA (Xaintrailles) et Didier VAYSSIÈRE (SI La Lémance).

Secrétaire de Séance : Christian GIRARDI.

DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n°23_051_C

Objet : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – ANNÉE 2022

VU la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier ») et notamment son article 73 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République (dite « Loi NOTRe) et notamment l'article 129 ;

VU la loi « engagement et proximité » n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier :

- l'article L.2224-5 relatif à l'établissement et à la présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers,
- l'article L.1413-1 relatif à la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- les articles D.2224-1 à D.2224-5 relatif à la présentation, au contenu et à la publication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement ;

VU le Décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement ;

VU :

- les rapports d'activité des délégataires sur l'exécution des délégations et sur l'analyse de la qualité des services « Eau potable » et « Assainissement » pour l'exercice 2022 ;
- les données de l'activité de la Régie EAU47 sur l'exécution de l'exploitation des services « Eau Potable » et « Assainissement » pour l'exercice 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) d'EAU47, réunie en séance le 23 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT que le Syndicat doit établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, le présenter à l'assemblée délibérante dans les 9 (neuf) mois suivant la clôture de l'exercice concerné et l'adresser à chaque collectivité adhérente pour approbation par leur assemblée délibérante avant le 31 décembre ;

CONSIDÉRANT l'obligation, pour les Collectivités de plus de 3 500 habitants, de saisir et transmettre par voie électronique au système d'information SISPEA les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ces rapports lorsqu'ils concernent l'eau et l'assainissement ;

CONSIDÉRANT que les collectivités de plus de 3 500 habitants doivent tenir ce rapport à disposition du public et le faire savoir par voie d'affichage ou électronique, dans les 15 jours qui suivent la présentation du document au conseil municipal ;

Après avoir entendu lecture du rapport du Syndicat regroupant de façon synthétique l'ensemble des données de tous les territoires ;

**Après en avoir délibéré,
le Comité Syndical :**

à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le contenu du rapport annuel du Syndicat EAU47 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement relatif à l'exercice 2022, établi par Madame la Présidente, joint à la présente délibération ;

APPROUVE le contenu des Rapports Annuels des Délégués transmis pour l'année 2022 ;

MANDATE Madame la Présidente pour transmettre ce rapport :

- à Monsieur le Préfet du Lot-et-Garonne ;
- aux Maires des communes et Présidents d'EPCI concernés ayant transféré la compétence pour présentation à leur assemblée délibérante avant le 31 décembre 2023 et affichage ;

MANDATE Madame la Présidente pour :

- transmettre par voie électronique les indicateurs techniques et financiers contenus dans ce rapport au système d'information SISPEA ;
- assurer la mise à disposition au public du RPQS ;

DIT que ce rapport fera l'objet d'une publicité et d'un affichage électronique ;

DONNE POUVOIR à la Vice-Présidente pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre,

La Présidente	Le secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Christian GIRARDI